

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Mardi 18 mars
le second degré en grève
à l'appel de l'intersyndicale
du second degré
les heures et lieux des manifestations
seront indiqués sur notre site
www.montpellier.snes.edu

Sommaire :

PAGE 2

- En direct des départements
- Agir contre l'imposition des heures supplémentaires

PAGE 3

- Rapport Pochard
- Plan d'action

PAGE 4

- Services publics
- Stage STI-STT
- Non Titulaires
- La gifle
- Être ou ne pas être

PAGE 5

- Mutations intra
- Retraites

PAGE 6

- Hors-classe
- Congés formation

Dernière minute :

Saisi par le SNES, le SNEP et la FSU, le juge des référés enjoint le responsable du site note2be de supprimer les noms des collègues sur son site. Plus d'infos sur le site national du SNES.

Suppressions de postes, rapport Pochard L'heure est à l'action

Quelques semaines après l'annonce de dotations horaires qui entraînent, dans la plupart des établissements, des fermetures de classes, des suppressions de postes - au moins 180 dans notre académie - le gouvernement a franchi, avec le rapport Pochard, une nouvelle étape vers le démantèlement du 2nd degré.

Pour supprimer des dizaines de milliers de postes (8800 à la rentrée dans les collèges et les lycées, 20 000 par an au moins durant les 4 ans à venir) il faut toucher en profondeur l'offre de formation et les conditions de service des personnels.

Le dispositif est prêt : réduction des horaires-élèves en lycée, mais aussi en collège, suppressions massives d'options, remise en cause des filières technologiques et généralisation des bacs pro en 3 ans.

Le rapport Pochard "s'occupe" des enseignants. Avec une série de mesures particulièrement nocives pour notre métier, nos statuts et nos carrières, sur fond d'autonomie accrue des établissements sur les horaires-élèves, donc sur la mise en œuvre des programmes, comme sur les services des personnels.

Usant et abusant de la caricature quand il s'essaye à faire un constat de notre métier, ce rapport participe à sa façon à une véritable campagne contre le 2nd degré et notre profession (note2be, ...), et ne cache pas son objectif : tracer les pistes pour supprimer les postes.

Il est beaucoup plus discret quand il aborde la revalorisation de notre métier pour laquelle il n'a guère d'idées sauf ... les heures supplémentaires.

Et ce n'est pas 0,8% d'augmentation - moins que l'inflation - arrachée de haute lutte, qui améliorera notre pouvoir d'achat.

Les actions se sont multipliées dans les établissements au mois de février (cf. page 2), souvent avec le soutien des parents : votes contre les DGH (au point que le ministère se sent obligé de demander aux chefs d'établissement ... de les faire revoter), débrayages, grèves, rassemblements, refus collectif de l'imposition des heures sup...

Il faut renforcer ces mobilisations, les multiplier.

Il faut que chacun mesure ce que signifieraient concrètement les propositions Pochard, la gravité des attaques menées par le gouvernement contre notre profession et contre le 2nd degré, leurs conséquences sur la qualité de l'enseignement et sur l'avenir de notre métier.

Le Snés appelle toute la profession à se mobiliser (cf. page 3), à mettre en échec les projets du gouvernement.

Défendons le 2nd degré, notre métier, nos statuts et nos carrières.

Exigeons une autre politique pour le 2nd degré, pour nos élèves, et la revalorisation de notre métier.

Agissons dans chaque établissement, adressons-nous aux parents.

Participons aux rassemblements le 12 mars dans les départements.

Participons massivement à la

Grève nationale unitaire du 2nd degré le mardi 18 mars

Préparons dès maintenant de nouvelles actions nationales de grande ampleur et une grande manifestation nationale à Paris le week-end des 17 et 18 mai.

POSTES, HEURES SUPPLÉMENTAIRES LES ACTIONS SE MULTIPLIENT ET S'ORGANISENT

Dans l'Aude

Les Lycées P. Sabatier de Carcassonne, Diderot et Lacroix de Narbonne réagissent très vite : votes contre la DGH au conseil d'administration, actions avec les parents d'élèves pour alerter la population, lettre aux IPR, conférences de presse.

Une dynamique se dessine. **Dans le Bassin Narbonnais**, le 14 février, parents et professeurs se rassemblent devant les halles de Narbonne pour faire signer des pétitions et démarrer une marche de contestation vers la sous-préfecture.

Les secrétaires de S1 réunis au Lycée J. Fil de Carcassonne le 13 février appellent tous les établissements du département à prendre **l'heure d'information syndicale la semaine de la rentrée**, organisent des rassemblements décentralisés le **mercredi 5 mars** à Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne et Limoux et proposent une manifestation régionale.

Dans le Gard

Fort démarrage dans le Gard :

Lycée d'Uzès : pétition, demande d'audience au rectorat, assemblée générale le 14 février, vote pour le boycott du bac blanc, articles dans la presse et actions avec les parents d'élèves à la rentrée.

Nîmes : les lycées Camargue, A. Camus (Montaury), Dhuoda, P. Lamour obtiennent une audience au rectorat après avoir accueilli avec force banderoles le recteur en visite au lycée Montaury.

Bagnols-sur-Cèze : une grève reconductible à partir du 3 mars a été votée en assemblée générale au lycée G. Philippe.

Saint Geniès de Malgoires : forte mobilisation avec constitution d'une cellule de crise et actions parents-enseignants en direction des élus, de la population.

Alès : le Lycée J.B. Dumas et le Collège Diderot partent en délégation au rectorat.

Tous ces établissements et des délégués d'autres écoles, collèges et lycées du département ont organisé au centre ville de Nîmes le 13 février un « **CDEN sauvage** » qui a rassemblé plus de 80 personnes.

L'action continue à la rentrée avec, notamment, des **pétitions contre les heures supplémentaires imposées** à Dhuoda et Camargue, et l'action académique du 12 mars.

Dans l'Hérault

Lycées et collèges se mobilisent avec les parents d'élèves ;

Motions et votes avec les parents contre la DGH aux collèges I. Michel Ganges, F. Mitterrand Clapiers, P. Mendès France Jacou, V. Hugo Sète, G. Philippe et A. Rimbaud Montpellier.

Délégations et lettres à l'inspection académique des collèges V. Hugo et J. Moulin Sète, Les Garrigues, A. Rimbaud et les Escholiers de la Mosson Montpellier. Grève aux Escholiers le 14 février.

Tracts, communiqués de presse, appel aux élus aux collèges de Clapiers, aux Garrigues et A. Rimbaud Montpellier, L. Michel Ganges.

Vote et motions contre la DGH aux lycées Clemenceau, J. Monnet Montpellier, L. Feuillade Lunel, Pompidou Castelnaudary Le Lez, J. Curie Sète.

Délégations au rectorat des lycées de Lunel, F. Bazille Montpellier, J. Curie Sète. Réunion des établissements « éducation prioritaire » du département le 13 février.

A la rentrée : action devant le Lycée Agropolis, grève à Joliot Curie Sète le 4 mars, le 11 mars au collège des Garrigues à Montpellier, rassemblement et action médiatique le mercredi 12 mars à Montpellier des collèges et lycées du département.

Dans les PO

Rejet de la DGH en CA, motions parents personnels aux collèges de Saint André, de Thuir, J. Moulin, J. Macé, St Exupéry de Perpignan, ainsi qu'au lycée Arago.

Délégations à l'inspection académique des collèges de Thuir, J. Macé, J. Moulin Perpignan. Boycott du CA au Lycée J. Lurçat et au collège J. Moulin.

La réaction aux suppressions de postes annoncées s'intensifie dès début février. Le 7, le secrétariat départemental du SNES organise une conférence de presse. Le 8, débrayage à Jean Lurçat, le 11 réunion publique avec les parents et les candidats aux municipales aux lycées et au collège de Prades, le 12 débrayage au Lycée Maillol.

La rentrée s'annonce combative : le 4 mars manifestation devant sous-préfecture de Prades, action médiatique au lycée J. Lurçat. Action départementale intersyndicale le mercredi 12 mars, veille du CTPD, devant l'IA, avec animation représentant les postes supprimés, interpellation des élus.

En Lozère

Au Collège Bourillon, Mende : vote contre la DGH, audience à l'inspection académique le 12 février, rencontre avec les élus et les candidats aux municipales, qui sont intervenus auprès de l'IA.

Au Lycée Chaptal, Mende : vote du CA contre la DGH, pétition dénonçant l'insuffisance de la DGH, entrevue au rectorat le mercredi 13 février.

Déclaration des élus du Snes au CTPD, obtention d'un groupe de travail à l'inspection académique mardi 12 février. De nouvelles actions sont annoncées pour la rentrée.

AGIR CONTRE L'IMPOSITION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Plus de 3000 postes supprimés et « transformés » en heures supplémentaires - au moins 130 dans notre académie : la plupart des établissements subissent une véritable inflation d'heures sup (jusqu'à 14% du total des heures-postes en lycée et 8% en collège), avec souvent de fortes pressions pour tenter de les imposer aux collègues.

Rappelons d'abord qu'on ne peut en aucun cas imposer plus d'une heure supplémentaire.

Et que le rapport Pochard propose de passer à 3 heures sup imposables.

Les actions menées ont déjà permis, dans certains établissements, de faire rétablir des postes que l'administration voulait supprimer (par exemple 2 postes rétablis au lycée Dhuoda).

Amplifions notre mobilisation, organisons le refus collectif de l'imposition d'heures supplémentaires et exigeons leur transformation en postes.

RAPPORT POCHARD : DANGER LA VOIX DE SON MAÎTRE

La commission Pochard vient de rendre son rapport : une suite de propositions plus nocives les unes que les autres, visant à « réorganiser » le 2nd degré et à remettre en cause le sens même de notre métier, nos statuts et nos carrières.

Un seul objectif : accompagner les dizaines de milliers de suppressions de postes déjà décidées (8800 dans le 2nd degré à la rentrée prochaine) ou annoncées (20 000 par an pendant les 4 prochaines années). Et pour cela, remettre en cause à la fois l'offre de formation (réduction des horaires élèves, des options, enseignements technologiques menacés...) et les conditions, y compris statutaires, d'exercice des personnels.

Ce rapport, partial dans le constat qu'il fait du 2nd degré, montre une grande ignorance de la réalité de nos établissements et des difficultés croissantes à exercer notre métier qu'il n'hésite pas à caricaturer grossièrement. Il fait aussi preuve d'une profonde méfiance, voire de

mépris, à l'égard des enseignants, et remet en cause plusieurs des éléments de revalorisation que notre profession a gagnés par ses luttes (ISOE, hors-classe).

Métier, statuts, carrières : une attaque sans précédent

Bivalence, recrutements (remise en cause des concours), **flexibilité et annualisation** des services, augmentation de la **charge de travail** et du **temps de présence** dans l'établissement, **horaires-élèves** réduits et définis en partie localement ... tout y passe. Avec un **accroissement considérable des pouvoirs des chefs d'établissements sur l'avancement, la carrière, les primes, l'évaluation - par le seul chef d'établissement** : mérite et performance en seraient les critères essentiels ! Le rapport envisage même d'étendre ce pouvoir aux affectations et aux mutations.

Autonomie des établissements et contractualisation y sont affirmés comme remèdes miracle : autonomie dans les missions et les conditions d'exercice des personnels, dans la gestion d'une partie des horaires-élèves (au moins 10% de la dotation), donc d'une partie des programmes et des contenus : c'est l'école à plusieurs vitesses et la concurrence entre établissements chères à la loi Fillon.

Quant à la revalorisation de nos métiers, silence radio : la question

n'est abordée que sous l'angle de la multiplication des heures supplémentaires.

Mobiliser toute la profession

Le rapport Pochard n'est pas un simple rapport de plus destiné aux tiroirs du ministère. Le document de 8 pages édité par le Snes fait une analyse complète des mesures qu'il préconise, de la logique politique qui le guide, et montre la gravité des menaces qui pèsent sur les enseignements de 2nd degré et sur notre profession. **Il faut que chacun en prenne conscience.**

Xavier Darcos se donne trois mois pour annoncer les décisions du gouvernement, tout en précisant la direction choisie : « approfondir les grands thèmes ouverts par la commission Pochard », « travailler plus pour gagner plus ».

L'absence d'écoute et de prise en compte par la commission Pochard des exigences de notre profession et des propositions portées par le Snes montre comment le gouvernement entend mener d'ici là les « discussions » avec les syndicats.

L'avenir du 2nd degré, l'avenir de nos métiers et de nos statuts sont en jeu.

Le gouvernement mène une attaque sans précédent contre le 2nd degré et ses personnels.

Pour mettre en échec ses projets, imposer d'autres choix, le respect de notre métier et une réelle revalorisation, notre profession doit renforcer encore sa mobilisation.

B. DUFFOURG



Le « CDEN sauvage » du Gard

MOBILISATIONS ET PLAN D'ACTION À PARTIR DU DÉBUT MARS DÉFENDONS LE 2nd DEGRÉ, NOTRE MÉTIER, NOS STATUTS EXIGEONS D'AUTRES CHOIX POUR LE 2nd DEGRÉ, POUR SES PERSONNELS

La mobilisation s'est poursuivie pendant les vacances : grève en région parisienne le 15 février, à Lille le 29 ; rassemblements et manifestations le 5 mars dans les académies de Nancy-Metz, Toulouse, Nantes...

Actions dans chaque établissement :

Dès la rentrée, renforçons la mobilisation dans chaque établissement, avec les parents d'élèves, pour des dotations à la hauteur des besoins, contre les suppressions de postes, l'imposition d'heures supplémentaires et pour leur transformation en postes.

Mobilisations et actions dans les départements :

Rassemblements dans l'Aude le 5 mars, à Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary. Rassemblements et manifestations le 12 mars, initiatives en direction des media et de la population : à Montpellier, 15 heures devant le rectorat ; à Perpignan, 15 heures (à confirmer) devant l'Inspection Académique (Snes, Fsu, Cgt, Fo, Unsa, Sud, Sncl, Fcpe) ; et à Nîmes (modalités précises arrêtées le lundi 3 mars).

Plan d'action et de mobilisation au niveau national :

- Grève nationale du 2nd degré le mardi 18 mars, à l'appel de l'intersyndicale du 2nd degré (Snes, Snep, Snuep, Snfoc, Sud, Unsen-Cgt).
- Manifestation Nationale Éducation Nationale le week-end des 17 et 18 mai.
- La CA nationale du Snes des 19 et 20 mars proposera, en fonction de la mobilisation et des résultats de la grève du 18 mars, de nouvelles actions nationales avant les vacances de printemps (elle débattrait notamment de la perspective d'une nouvelle grève nationale) et par zones pendant la période des vacances.

SERVICES PUBLICS BRADERIE OU ÂGE D'OR ?

Samedi 9 février, plus de 150 personnes ont participé au débat public organisé à Montpellier par la FSU, la FERCCGT et l'UNSA sur la défense de la Fonction Publique et des Services Publics. Avec des invités de choix : Catherine Bernié-Boissard, maître de conférences, spécialiste de l'aménagement du territoire, Dominique Decèze, journaliste, auteur de « Services publics, la grande braderie » et Anicet Le Pors, Ministre de la Fonction Publique de 1981 à 1984, qui a mis en place et conforté - à partir du statut des fonctionnaires de 1948 - les statuts actuels des trois Fonction Publique. De la discussion, riche, animée, se dégage une évidence. Alors que le gouvernement se livre à une sappe systématique, voire à la « braderie » de nos services publics - dont nos débats ont aussi permis de mieux mesurer l'étendue - une question de société émerge, qui porte un éclairage, original, audacieux même, et fait souffler un vent

d'espoir sur le rôle que peuvent jouer les mouvements sociaux et syndicaux. Ne sommes-nous pas, aujourd'hui, parvenus, à l'heure de la mondialisation, à un nécessaire « âge d'or des services publics » ? C'est bien la notion d'intérêt général - qui va bien au delà de la simple somme des intérêts particuliers - qui est au cœur du débat et pour laquelle le rôle de la Fonction Publique et des services publics, porteurs et garants des valeurs républicaines, est décisif. Elle pose aussi la question des besoins nouveaux en matière de service public, par exemple l'eau, les ressources du sous-sol, qui devraient être « patrimoine commun de l'humanité », ou « biens universels », concepts dont « il faut avoir l'audace de se saisir ». Et c'est sur cette notion d'intérêt général que la réflexion et les dynamiques qui peuvent et doivent être impulsées par le mouvement syndical, ont un rôle crucial et urgent à jouer.

B. GELY

STAGE STI-STT DÉFENDRE LES ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES

Le stage du 14 février a réuni quarante participants ; un compte rendu sera accessible sur notre site et envoyé aux collègues des enseignements technologiques. Notre conception du service public, de ses missions, du droit pour nos élèves à une formation de qualité et diversifiée, fondent notre attachement au maintien des 3 voies : générale, technologique, et professionnelle,

ainsi que notre refus de la généralisation du bac pro en 3 ans. Avec la grève du 18 mars, nous défendrons aussi la voie technologique face aux menaces qui pèsent sur elle.

R. LABORIE

NB : Nous avons demandé une entrevue avec les IPR des enseignements technologiques (industriels et tertiaires) et professionnels.

NON TITULAIRES ENFIN UN GROUPE DE TRAVAIL !

Le rectorat a enfin accepté de répondre aux demandes répétées des commissaires paritaires du SNES de réunir à nouveau un groupe de travail sur les non-titulaires. Nous avons ainsi pu porter les revendications de nos collègues sur leurs conditions de salaire,

d'embauche, de recrutement, sur leur formation, les congés... Des commissions paritaires non-titulaires seront mises en place prochainement. Le compte rendu détaillé du groupe de travail se trouve sur le site académique du SNES, rubrique « non-titulaires ».

L'AFFAIRE DE LA GIFLE

La garde à vue et l'inculpation de notre collègue du collègue de Berlaimont, sous des chefs d'accusation très graves, pour une gifle donnée à un élève qui l'avait insulté, ont suscité une très grande émotion et un fort élan de solidarité. Le soutien immédiat du SNES, la mobilisation très forte dans le pays (38500 signatures à la pétition de soutien au collègue à ce jour), ont d'ores et déjà permis un premier résultat : aucune sanction administrative ne sera prise. Mais le problème judiciaire reste. Signez et faites signer la pétition en ligne sur le site du SNES. Notre collègue doit passer au tribunal le 27 mars : ce jour-là, manifestons partout notre soutien (motions, débrayages, heure d'info syndicale, arrêts de travail...).

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE ?

Depuis quelques semaines, le site « note2be.com », sans doute inspiré par le rapport Attali - et peut-être par d'autres ? - « permet » à tout un chacun, et donc à n'importe qui, de noter en ligne les professeurs.

Derrière un slogan racoleur et démagogue, « prends le pouvoir, note tes profs », se cache une véritable opération de lynchage médiatique de certains collègues.

Devant l'inertie des pouvoirs publics, le SNES et la FSU, après avoir saisi le ministre de l'Éducation et la CNIL, ont décidé d'assigner en référé les responsables du site devant la justice.

Cette « opération », lancée peu après la publication du rapport Pochard, donne lieu à un intense battage médiatique.

N'aurait-elle pas pour but de jeter le discrédit sur notre profession au moment où, face aux attaques menées contre elle et contre le 2nd degré, les actions se multiplient dans les établissements, souvent avec le soutien des parents d'élèves, et où plusieurs actions nationales de grande ampleur sont annoncées ?

Est-ce un effet du hasard, si un des créateurs du site, par ailleurs candidat dans le 8^e arrondissement de Paris sur la liste UMP, a renoncé le 15 février à sa candidature ? That is the question !

Le 29 février 2008 A. ROUSSEL

N. B. : Si votre nom figure sur le site note2be, vous trouverez sur le site national du SNES la marche à suivre pour vous défendre.

MUTATIONS INTRA 2008 UN DROIT À DÉFENDRE

Les opérations du mouvement inter académique se déroulent du 11 au 20 mars.

La saisie des vœux pour le mouvement intra devrait débuter vers le 25 mars. Depuis plusieurs années chaque recteur fixe son calendrier ainsi que les règles du mouvement intra. A Montpellier les discussions sur la circulaire académique débiteront seulement le 5 mars mais les commissaires paritaires du SNES sont intervenus, dès la mi-février, auprès de l'administration afin que cette circulaire respecte les équilibres et prenne en compte l'ensemble des situations professionnelles ou individuelles des collègues.

Pour les situations administratives, si nous sommes favorables à la bonification pour exercice en établissement difficile, nous pensons aussi que l'ancienneté dans le poste pour tous doit continuer à être valorisée.

Nous demanderons avec force le rétablissement des bonifications pour les TZR dont les conditions d'emploi sont particulièrement contraignantes.

Nous serons particulièrement attentifs au

traitement des collègues touchés par une suppression de poste dans un contexte où les restrictions budgétaires ont multiplié les fermetures de postes, tout particulièrement en lycée. De nombreux collègues risquent, en effet, de ne pas retrouver de poste en établissement et de devenir TZR !

Nous dénoncerons les postes avec complément de service qui risquent d'être encore plus nombreux à la rentrée prochaine et nous continuerons à intervenir contre leur implantation.

Nous demanderons la prise en compte la plus favorable pour les rapprochements de conjoint et les années de séparation, ainsi que l'attribution comme les années précédentes de la bonification APU pour les parents séparés ou isolés.

Dans ces discussions les élus du SNES s'attachent à défendre les collègues collectivement et individuellement, à proposer des améliorations pour l'ensemble de la profession et à faire vivre efficacement le paritarisme !

C. MATAN

RETRAITES

VALIDATION DES SERVICES AUXILIAIRES

Pour les collègues titularisés avant le 1^{er} janvier 2004, il est impératif de demander la validation de tous les services auxiliaires (à temps plein ou à temps partiel) le plus tôt possible. En effet, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2008.

Cette validation ne sera plus possible après cette date.

Pour les collègues titularisés après le 1^{er} janvier 2004, la demande doit être déposée dans les deux ans qui suivent la titularisation.

Avec la loi Fillon et les nouveaux calculs, il est très important de faire valider tous les services.

J. JOURNET

MUTATIONS INTRA- ACADÉMIQUES PERMANENCES ET RÉUNIONS

Pour vous informer, vous conseiller et vous aider dans la formulation de vos vœux, contactez les commissaires paritaires du Snes

Permanences

À Montpellier : au siège du Snes, Enclos des Lys, bat B, 585 rue de l'Aiguelongue, du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h (pour éviter une trop longue attente, il est préférable de prendre rendez-vous au 04 67 54 10 70).

Alès : Lycée Jean Baptiste Dumas, vendredi 21 mars, 12h-14h.

Bagnols sur Cèze : Lycée G. Philipe, vendredi 28 mars, 12h-14h.

Béziers : Lycée Jean Moulin, vendredi 28 mars, 12h-14h.

Réunions

Montpellier : IUFM, mercredi 26 mars, 14h-17h (cette réunion est destinée avant tout aux collègues stagiaires, en formation et en situation).

Sète : collège Victor Hugo, lundi 31 mars, 17h.

Nîmes : IUFM, lundi 31 mars, 12h-14h.

Nîmes : siège du Snes, 26 bis rue Becdelièvre, mercredi 2 avril, 14h-17h.

Perpignan : IUFM, lundi 17 mars, 17h-19h.

Carcassonne : Lycée P. Sabatier, mercredi 19 mars, 14h30.

Narbonne : Lycée Diderot, mercredi 2 avril, 14h30.

Mende : La Chicanette, mercredi 2 avril à partir de 15h30 ou sur RDV : 04 66 65 14 60 ou 06 87 24 71 99.

MUTATIONS, PARITARISME ET RAPPORT POCHARD

Les conclusions du rapport Pochard sont particulièrement alarmantes pour l'avenir des mutations.

L'objectif visé est, en effet, d'individualiser les carrières et de se débarrasser de ce qu'il appelle « le carcan du barème » pour laisser la place au « contrat » entre enseignants et hiérarchie locale. Les postes offerts au mouvement, dans leur ensemble, seraient alors profilés, le poids du chef d'établissement prédominant : c'est lui qui choisirait son « équipe ». Ce qui est une remise en cause complète du droit à mutation pour

tous et ouvrirait la porte à l'arbitraire et à toutes les dérives !

L'avenir du paritarisme et le rôle des CAP dans la fonction publique et le second degré en particulier sont également menacés. Les déclarations du président de la République, du ministre de l'Éducation Nationale, les conclusions du rapport Pochard vont toutes dans le même sens : présenter le paritarisme comme inadapté à la modernisation des institutions, inefficace et donc inutile. Les objectifs du ministère sont clairs : priver la profession d'instances démocratiquement

élues et de garanties statutaires collectives, la priver d'un de ses meilleurs moyens de défense et d'expression.

Les élus du SNES combattent cette politique. Pour nous le paritarisme n'est pas obsolète et son fonctionnement n'est pas une perte de temps.

Pour nous le paritarisme doit être renforcé. C'est à la fois une question de démocratie et de respect de notre profession. Cet acquis social majeur doit continuer à préserver transparence et équité tout en garantissant les intérêts collectifs.

C. MATAN

HORS-CLASSE CERTIFIÉS-CPE**PRÈS DE LA MOITIÉ DES COLLÈGUES N'Y ACCÈDENT PAS !**

Le groupe de travail hors-classe des certifiés, réuni le 29 janvier, a fait le bilan de 2007. De fortes inégalités persistent (cf. tableau ci-dessous à titre d'exemple), entre disciplines, entre départements, mais aussi entre collèges et lycées.

Disciplines	% par rapport aux promouvables	% par rapport aux promus	Départements	% par rapport aux promouvables	% par rapport aux promus
Maths	11,2	18,1	Aude	13	7,9
Anglais	12,8	7,8	PO	17,5	22,2

Malgré quelques améliorations obtenues par le Snes l'an dernier, le barème actuel laisse peu de chance d'accès à la hors-classe pour les promus au 11^{ème} échelon à l'ancienneté : 92% des promus à la hors-classe sont passés au 11^{ème} au grand choix ou au choix (100% l'année précédente). Ce lien très fort entre avancement et hors-classe accentue les inégalités dans la mesure où les retards d'inspection (environ 25% des promouvables ont été inspectés il y a plus de 5 ans) ont déjà été un frein à leur avancement. Par ailleurs, si les équilibres homme/femme semblent respectés, avec les retards de carrière liés à la maternité et à des droits récents

comme le congé parental, la vigilance sera de mise pour l'avenir.

Pour 2008, le ministère a demandé aux rectorats, en particulier à celui de Montpellier, de promouvoir des collègues au 10^{ème} échelon. Le rectorat ne souhaitant pas modifier les équilibres actuels du barème, il est à craindre qu'il mette en place un contingent hors-barème pour satisfaire à la commande ministérielle, ce qui diminuerait le nombre de promotions possibles pour les collègues en fin de carrière.

Nous avons demandé une nouvelle valorisation de l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, pour permettre au plus grand nombre d'accéder en fin de carrière à la hors-classe. En effet,

depuis la mise en place de la nouvelle gestion des personnels, près de 50% de collègues partent à la retraite sans avoir accédé à ce grade.

Par ailleurs, nous avons demandé, pour les collègues promus qui ont déjà déposé un dossier de retraite, la possibilité de prolonger leur activité pour valider 6 mois de hors-classe. Pour le SNES, la hors-classe doit être accessible à tous. La gestion, au « mérite », qui vise à individualiser les carrières et augmenter le poids des hiérarchies locales ne peut que fragiliser les collègues, les diviser et affaiblir leur indépendance, pourtant constitutive de notre statut de fonctionnaire.

F. DENJEAN-DAGA

**CONGÉS FORMATION PROFESSIONNELLE**

Pour demander un congé de formation professionnelle, il faut être en position d'activité et avoir accompli au moins 3 ans de services effectifs. Durée du congé : 10 mois (1/09/2008 au 30/06/2009). 46 congés de formation sont offerts cette année. Pour les formations ouvrant droit à un congé de formation professionnelle se référer à la circulaire. L'indemnité mensuelle est égale à 85% du traitement brut (plafonné à l'indice brut 650). A la fin du congé, on retrouve son poste.

CORPS (à entourer) : certifié - agrégé - CPE - Copsy - MA

Discipline :

NOM (en capitales) : Prénom :

Nom de naissance : N° adhérent Snes :

Établissement :

Adresse personnelle :

Téléphone : Mail :

Votre échelon au 31 août 2007 :

Nombre de demandes non satisfaites (consécutives ou non) :

Admissibilité à un concours de recrutement présenté en 2005, 2006, ou 2007 (sauf concours du corps actuel) ;

dates :

Formation demandée :

Reconversion ou réorientation autre discipline : OUI NON

Si OUI, précisez :

MA préparant un concours :

Rappel de la procédure : Les demandes s'enregistrent sur Internet du **vendredi 8 février au vendredi 7 mars 2008** à l'aide du NUMEN : www.ac-montpellier.fr dans l'espace des personnels enseignants / déroulement de carrière / congés. Le chef d'établissement reçoit la confirmation de l'inscription et doit la remettre aux collègues. Il faut alors renvoyer le formulaire signé, corrigé si besoin, accompagné des pièces justificatives et des refus de congés les années précédentes (nécessaires pour le barème). Les réponses seront données courant avril 2008.

Le barème : avis de l'inspection ; 1 pt par échelon au 31 août 2007 ; 2 pts par demande non satisfaites si au moins 3 demandes, 3 pts si au moins 5 demandes ; 2 pts par attestation d'admissibilité à un concours de recrutement présenté en 2005, 2006 ou 2007 ; priorités pour les reconversions ou réorientations autre discipline et les MA préparant un concours.

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière, auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date :

Signature :